

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le 11 février, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 février 2025

Objet
N° 25/01/03
Autorisation de signature du Maire de la convention de groupement de commandes concernant les travaux d'exploitation des coupes de bois par câble aérien

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur François COUTAGNE, Monsieur Gérard BURNET, Madame Rachel ROUSSET, Madame Dominique ANCEY

Représentés Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Madame Maryvonne ALVARD

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER et Madame Audrey PENIN

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique forestière, un groupement de commandes a été constitué de juin 2021 à juin 2025 entre les communes de Chamonix Mont-Blanc, Vallorcine, les Houches et l'association foncière pastorale de Vallorcine dans le cadre des travaux d'exploitation de coupes de bois par câble aérien. Le coordonnateur était représenté par la commune de Chamonix Mont-Blanc.

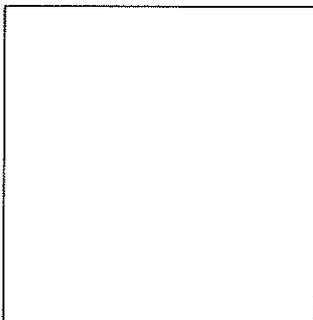
L'objectif de ce groupement de commandes visait à optimiser les travaux de coupes de bois par câble aérien, aux dépens de l'héliportage jusqu'alors développé et de pouvoir mobiliser un câbliste sur le territoire sur une plus large période. A ce jour, le bilan positif de ce groupement a permis la réalisation de 17 lignes de câbles sur le territoire.

Arrivant à échéance en juin 2025, les élus référents de chaque collectivité ont souhaité travailler à son renouvellement. Ce besoin a été confirmé par l'office national des forêts lors d'une première projection des futures coupes par câbles prévues pour les prochaines années.

Ainsi, il est proposé de renouveler la mise en place d'un groupement de commandes entre les communes de Chamonix Mont-Blanc, Vallorcine, les Houches et l'association foncière pastorale de Vallorcine, dont le coordonnateur représenté par la commune de Chamonix Mont-Blanc prendra en charge le montage du dossier de consultation des entreprises, l'organisation de la consultation, l'attribution, la signature et la notification des marchés.

L'exécution financière et administrative des marchés sera assurée par chaque entité partenaire du groupement.

Ce marché de travaux sera sous forme d'accord cadre à bons de commandes.



Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 074-217402908-20250211-25_01_03-DE

S²LOW

- **APPROUVE** la décision d'adhésion au groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 19/02/2025
Télétransmis en Préfecture le : 19/02/2025
Notifié ou publié le : 19/02/2025

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches